



29^e CONGRÈS DES ÉLUS de la MONTAGNE 17&18 oct. | CAUTERETS

COMMUNIQUÉ PRESSE

**L'ANEM tiendra son 29^{ème} congrès à Cauterets (17 et 18 octobre) sur le thème :
la montagne, un caractère singulier, des solutions innovantes**

Le **29^{ème} Congrès de l'ANEM** se tiendra à Cauterets, dans les Hautes-Pyrénées, les 17 et 18 octobre prochains. La ville accueillera plusieurs centaines d'élus de montagne (maires, conseillers généraux, régionaux et parlementaires), venus des 6 massifs français.

Les travaux seront ouverts le **jeudi 17 octobre 2013** à 14 heures par **Jean-Pierre BEL**, président du Sénat. Son allocution sera suivie d'une première table ronde : **Très haut débit, quelle optique pour la montagne ?**

Philippe MARTIN, ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie interviendra au cours de la même journée à 16 heures en préambule de la table ronde consacrée à **la montagne : gisement d'énergies renouvelables**.

Les débats du **vendredi 18 octobre** porteront sur le sujet de la **décentralisation : quelle place, quelle reconnaissance, quelle différence pour la montagne ?**

L'allocution **Marylise LEBRANCHU**, ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique, clôturera le congrès à 12 heures 15.

[Consulter le programme détaillé et inscrivez-vous en ligne en cliquant ici.](#)

Contact : Olivier LAMOUREUX, tél. 01.45.22.17.58 / 06.20.48.05.21 o.lamoureux@anem.org

À propos de l'Association Nationale des Elus de la Montagne :

L'ANEM se mobilise pour faire respecter la spécificité des territoires de montagne dont le développement équitable et durable constitue un objectif d'intérêt national (article. 1^{er} de la loi Montagne). L'Association qui revendique le droit à la différence et la nécessité d'adapter des dispositions générales aux particularités de près d'un quart du territoire national est engagée au quotidien dans les instances et les assemblées locales, nationales et européennes. Elle rassemble aujourd'hui quelque 4 000 communes, 43 conseils généraux, 12 conseils régionaux, et plus de 250 parlementaires

Dans son organisation et son fonctionnement, l'ANEM présente une gouvernance originale assurée, conjointement, par un président et un secrétaire général, parlementaires issus d'un parti de gouvernement, alternativement de la majorité et de l'opposition, renouvelables tous les deux ans.